



Logement intergénérationnel
et solidaire !

FAQ JEUNES

CONCERNANT L'INSCRIPTION :

Pourquoi habiter chez un senior ? Ce type de logement convient-il à tout le monde ?

- Pour vous permettre de bénéficier d'un logement calme et à moindre coût pour vos études.
- Pour bénéficier d'une présence bienveillante et d'une transmission de savoirs qui vous sera bien utile.
- Lutter de manière active contre l'isolement de nos aînés, problème qui touche de plus en plus de seniors au fil du temps
- Ce type de logement ne convient pas à tout le monde !

Il y a de nombreuses questions à se poser lorsque l'on souhaite se lancer dans l'expérience intergénérationnelle :

- Quel est mon ressenti vis-à-vis des personnes âgées ?
- Suis-je prêt à partager un logement avec une personne d'une autre génération ?
- Mon mode de vie est-il compatible avec le fait de cohabiter avec un senior ?

Il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses car tout le monde n'a pas les mêmes projets, modes de vie et les mêmes priorités.

Vous pouvez vous rendre compte que ce type de cohabitation n'est pas adapté pour vous, maintenant, mais il pourrait peut-être convenir dans les années à venir.

Formule conviviale ou formule solidaire, qu'est-ce qui me convient le plus ?

- **Formule conviviale** : Une chambre contre participation financière de 200€/mois charges comprises (certaines chambres plus spacieuses avec sdb privée 300€/mois ou avec repas du soir)

Vous devez évidemment respecter les règles de vie élémentaires et rendre de petits services au senior si besoin comme vous le feriez chez vous mais vous n'êtes pas tenu de rester tous les week-ends et les vacances scolaires chez lui

- **Formule solidaire** : Le logement est gratuit, bien que vous participiez tout de même aux charges à hauteur de 50€/mois, mais la présence demandée est plus importante, à savoir :

Le jeune doit rentrer entre 19h et 20h 30 et ne pas ressortir après (sauf en cas d'hospitalisation et ou de vacances du senior)

Toutes ses journées sont libres !

Il a droit à :

- **2 weekends complets par mois,**
- **2 soirées de libres par mois** (heure de rentrée libre mais doit rentrer dormir),
- **à la moitié des petites vacances scolaires,**
- **à la totalité des vacances de Noël.**

Le jeune n'est pas là pour se substituer à une aide à domicile. Il assure une présence bienveillante et une veille passive.

Cette formule est destinée aux jeunes disposant de peu de ressources et dans une dynamique solidaire

Puis-je m'inscrire si je suis mineur ou étranger ?

- Pour les mineurs, l'accord des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire.
- Pour les étudiants étrangers, il suffit de joindre la photocopie du passeport et du titre de séjour au dossier d'inscription. L'entretien obligatoire après la réception du dossier peut se faire sur Skype.

Peut-on s'inscrire en couple ?

- Oui, un couple peut s'inscrire, cependant, peu de seniors acceptent les couples. Il faut simplement joindre les documents en doublon pour chacun des partenaires lors de la préparation du dossier.

Combien de temps pour une réponse ?

- Après la réception de votre dossier COMPLET, La Logitude vous appelle afin de convenir d'un RDV pour faire une peu plus connaissance lors d'un entretien obligatoire afin de pouvoir vous trouver une personne vous correspondant.
- Après ce premier RDV, les délais varient selon votre situation et les chambres disponibles.

Notre association a une obligation de moyen mais pas de résultat

Puis-je poser ma candidature à n'importe quelle période de l'année ?

- Oui, à condition de rendre un dossier complet et d'être dans une dynamique conviviale et solidaire.

Quelles sont les démarches à suivre et les documents à fournir ?

1° Lire la Notice d'information. Rubrique **INFO JEUNES** dans le menu du site.

2° Télécharger puis remplir le dossier jeune à disposition dans le menu du site, section **dossier jeune**.

Y joindre :

-Photo d'identité

-Photocopie de la carte d'identité ou du passeport,

- Responsabilité civile (RC, fournie avec l'assurance habitation de vos parents, sinon il faut souscrire à une assurance),
- Pour les demandeurs d'emploi la photocopie de la carte de demandeur d'emploi et pour les jeunes travailleurs une photocopie du contrat de travail,
- Extrait du casier judiciaire vierge

3° Envoyer le dossier complet avec les frais de dossier de 25€ à cette adresse mail : lalogitude@gmail.com puis par courrier au **49T Rue du Portail Magnanen 84000 AVIGNON.**

Existe-t-il des aides au logement pour les étudiants et jeunes travailleurs compatibles avec ce type de logement ?

- Oui, il existe des moyens de financer un logement intergénérationnel. Vous pouvez vous rendre dans notre rubrique **Aide Jeune** qui vous présentera la FAJ, le Crous et d'autres solutions, ou bien vous rendre sur le site de la CAF (vous avez droit à l'AL) pour de plus amples informations.

Quels sont les différents profils des seniors adhérents ?

- Entre 50 ans et +, plus de femmes que d'hommes. Peu de couples.
- Disposant soit d'un appartement, soit d'une maison avec ou sans jardin en centre-ville ou périphérie. Chambre toujours confortable et parfois, une SDB privée (le prix sera plus élevé).
- Dans une dynamique d'échange et de convivialité.

CONCERNANT LE SEJOUR :

Où sont situées les chambres proposées ? Aurais-je un accès internet ? Des sanitaires individuels ?

- Les chambres sont dans le Grand Avignon et ses environs.
- Vous disposez d'un accès internet dans la plupart des cas,
- La SDB ainsi que des sanitaires individuels ne sont pas systématiques et à un coût plus élevé

Pourrais-je recevoir des amis ? Emmener mon animal de compagnie ? Fumer ?

- Vous pouvez recevoir vos amis avec l'accord de la personne qui vous accueille, à condition que cela reste raisonnable, en journée et dans le respect de la personne.
- Vous pouvez prendre votre animal de compagnie si le senior l'accepte.
- Vous pouvez fumer si la personne l'accepte à l'extérieur.

La personne qui m'a été présentée ne correspond pas à mes attentes, que faire ?

- Lors du premier RDV avec cette personne, l'équipe de La Logitude est présente et la visite de la chambre se fait sans engagement. Si la personne ne correspond pas à vos attentes, il suffit d'en informer l'équipe et La Logitude recherchera un colocataire correspondant davantage à vos attentes.
- Si vous changez d'avis après l'emménagement, il faut appeler la Logitude au 04.90.85.26.22. Nous vous recevons pour un entretien individuel puis commun avec votre colocataire si besoin et répondons en conséquence. Une annulation du bail reste possible.

Comment procéder en cas de litige avec son colocataire ?

- En cas de conflits persistants, La Logitude peut assurer un travail de médiation. Si aucune autre solution n'est envisageable, le bail est annulé et l'équipe s'engage à reprendre ses recherches pour vous trouver un nouveau colocataire.

CONCERNANT L'ENGAGEMENT :

Dois-je être présent à la maison tous les soirs et les week-ends ?

- Le jeune s'engage à être présent un maximum de soirs mais reste libre le week-end pour la formule conviviale contre indemnité
- Dans le cadre d'un logement contre présence, formule solidaire, le jeune doit rester deux week-ends par mois, tous les soirs en général, et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.

Suis-je obligé de prendre tous mes repas avec mon colocataire ?

- Votre nourriture et la préparation des repas est à votre charge. Vous pouvez vous pouvez dîner ensemble tous les soirs ou de temps en temps. Ce sera à votre entente commune.

Aider le senior dans les tâches quotidiennes : jusqu'à quel point ?

- Attention ! Vous n'effectuez ni le travail d'une aide-ménagère, ni d'une auxiliaire de vie. Ce sont simplement de petits services qui aident la personne dans son quotidien. (courses, accompagner chez le médecin, sortir les poubelles, fermer les volets etc....)
- Il est de votre devoir de vous assurer que votre chambre est propre et de laisser ce que vous utilisez derrière vous propre, le soin de la maison est du ressort de l'hôte.

Cohabitation formule solidaire : Quelles sont mes obligations ?

- Assurer une présence bienveillante tous les soirs, ainsi que deux week-ends par mois et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.
- Rendre régulièrement le quotidien de son hôte plus aisé par différents petits services abordés dès le début de la cohabitation.
- Rendre compte à la famille du senior de la santé de celui-ci s'il n'est pas en mesure de le faire.
- L'aider à se déplacer de temps à autres si besoin.
- Faire preuve de responsabilité, de respect et de solidarité.

CONCERNANT LES TARIFS ET DUREES DE SEJOUR

Quels sont les prix moyens d'une chambre ?

- Entre 150€ et 300€/mois selon la superficie, l'emplacement, et la présence ou non d'une salle de bain privée.

À combien s'élève la cotisation annuelle pour l'association ? Pourquoi la payer ?

- La cotisation annuelle versée à La Logitude est de 250€ (échelonnement possible). Vous avez la possibilité de nous faire plusieurs chèques à débiter lorsque vous le souhaitez dans l'année.
- La cotisation permet à l'association de subsister. Pour la communication, nos déplacements, le temps passé à rechercher des hôtes, participer à divers Forums et salons, les mises en relation avec des colocataire potentiels, un bureau avec du matériel adapté, et bien sûr un financement pour des projets solidaires et intergénérationnels portés par La Logitude ou ses

partenaires. Elle vous assure également la sécurité d'un cadre sûr qui serait impossible sans passer par une association.

Est-ce qu'il y a une durée minimale de séjour ? Peut-on reconduire ou annuler un bail ?

Les conventions sont établies pour 10 mois, l'année étudiante. La moyenne des cohabitations est de 8 mois.

Il est possible d'établir une convention pour des courts séjours. Dans ce cas, la cotisation de l'association calculée au prorata.

Les colocataires peuvent décider ensemble de reconduire ou annuler un bail. Il suffit d'en informer La Logitude et un RDV est pris afin de vous permettre de signer une nouvelle convention ou annuler la présente.